

Déclaration de Son Excellence Dr Saad Dine El Otmani

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Royaume du Maroc

Devant la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies et mettre en valeur les efforts déployés par votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić ainsi que ses réalisations au cours de la dernière année qui ont permis de grandes avancées au niveau des travaux de notre Assemblée.

Nous renouvelons également à Son Excellence, Monsieur le Secrétaire général Ban Ki-moon, notre plein soutien aux efforts qu'il a déployés à tous les niveaux, afin de permettre à notre organisation de remplir son rôle et ses responsabilités pour relever les défis auxquels fait face notre monde aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Cette session se tient à un moment où le paysage politique mondial connaît des changements et des revirements continus, qui affectent sa stabilité et la capacité d'interaction du système international avec les mutations rapides sur les plans politique, financier, économique, social, sécuritaire et environnemental.

En dépit de cela, l'Organisation des Nations Unies, qui a été fondée et s'est développée pour devenir un cadre de dialogue et d'échange entre les différents pays et peuples du monde, a fourni des efforts louables afin de cristalliser et matérialiser son rôle de manière à pouvoir accompagner les changements et à relever les défis de la paix et de la sécurité internationales et aux exigences du développement durable et du respect des droits humains fondamentaux dans le cadre d'un système multilatéral fort, solidaire et équitable.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc apprécie votre choix du thème des Objectifs du Millénaire pour le Développement post-2015 pour la discussion et l'échange de vues au cours de cette session et salue de cette tribune, les efforts inlassables déployés par Monsieur le Secrétaire général, en vue d'intégrer le plan du millénaire parmi les objectifs stratégiques de l'organisation. Nous exprimons l'espoir que nos délibérations puissent contribuer à renforcer le consensus international pour le suivi de la réalisation complète et intégrée de nos engagements et à formuler une feuille de route aux orientations claires et aux objectifs précis pour la période post-2015, dans le cadre du pacte international que nous avons élaboré lors du Sommet du Millénaire.

Aujourd'hui, treize ans après le Sommet du Millénaire durant lequel la communauté internationale a adopté des mesures spécifiques visant l'élimination de la pauvreté, de la faim et la lutte contre les maladies, il nous apparait que l'engagement collectif que nous avons pris lors de ce Sommet, a déjà contribué à modifier les conditions de millions de personnes dans le monde, que ce soit dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la santé ou du transport et pour assurer une vie décente. Mais en dépit de cela, nous devons

reconnaître que le non-respect des engagements contractés par les États eux-mêmes a retardé, de manière significative, la réalisation de plusieurs de ces objectifs, dans certains pays en développement, en particulier dans notre continent africain.

De même, le Maroc apprécie le contenu du rapport élaboré par le groupe de personnalités éminentes sur l'agenda du développement post- 2015 et espère que ses recommandations constitueront une base pour relever les défis de l'avenir, à la lumière des résultats obtenus et tirer profit des défaillances et des lacunes qui ont marqué la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Maroc a confirmé son engagement total dans l'établissement et le renforcement d'un partenariat mondial pour un développement solidaire, et a œuvré à faire du développement humain et de la réalisation des Objectifs du Millénaire, un pivot de la politique de coopération Sud-Sud, en particulier à l'égard des pays africains.

Monsieur le Président

Nous restons préoccupés par la situation de développement précaire d'un grand nombre de pays africains, en raison de la baisse du niveau de l'aide publique au développement, de la diminution du volume des investissements étrangers, ainsi que des difficultés liées à l'accès de leurs produits aux marchés internationaux.

Toutefois nous saluons les progrès positifs réalisés en Afrique, grâce à la mise en œuvre de politiques volontaristes ayant permis de renforcer les acquis démocratiques et macroéconomiques des pays africains, afin de créer les conditions adéquates d'une utilisation optimale des investissements étrangers et faciliter l'intégration dans le commerce international. Ces efforts louables demeurent tributaires d'une importante aide publique au développement, soutenue par des ressources financières supplémentaires, des investissements étrangers et l'allègement de la dette des pays pauvres.

Dans ce cadre et eu égard à son appartenance enracinée à l'Afrique, le Royaume du Maroc a érigé le renforcement de la coopération avec les pays africains frères, au cœur de sa politique étrangère. Il s'emploie à défendre les intérêts et les causes africaines, en particulier celles liées au développement et à la lutte contre la pauvreté et les maladies, ainsi que les questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent, contribuant, ainsi, à placer le développement du continent africain au centre des intérêts de la communauté internationale.

Le Maroc accorde une importance capitale à des formules renouvelées et efficaces pour la coopération Sud-Sud, dans le cadre de la solidarité et la communion, afin de permettre la réalisation d'un développement humain durable, reposant sur une approche participative. Cette stratégie est inspirée des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De part sa situation géographique comme pont de convergence entre l'Afrique et l'Europe, le Maroc a tenu à renforcer ses relations de partenariat politique et économique avec l'Union Européenne et jouit, à ce titre d'un statut avancé avec l'Union Européenne comme il participe activement aux rencontres 5+5.

En ce qui concerne les questions d'immigration, le Royaume du Maroc y attache la plus grande importance, notamment l'amélioration des conditions des immigrés, aussi bien des Marocains dans les pays d'accueil que des étrangers résidant sur le sol marocain.

C'est dans ce contexte que le Conseil National des droits de l'Homme a présenté récemment, un rapport global à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sur la situation des immigrés et des réfugiés résidant au Maroc. A cet égard, Sa Majesté le Roi a souligné la nécessité de traiter les questions d'immigration de manière globale et humaine, dans le cadre du respect du droit international et en coopération renouvelée avec les acteurs régionaux et internationaux. Sa Majesté a également donné ses instructions pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action dans le but d'adopter une politique nationale globale et cohérente en matière d'immigration.

Monsieur le Président,

Nos délibérations coïncident avec la célébration par notre continent africain du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, dont le Royaume du Maroc était l'un des membres fondateurs. A cet égard, le Maroc apprécie le rôle constructif et efficace qu'ont joué les organisations sous-régionales dans le processus d'intégration régionale et la résolution des crises, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest et centrale et la région des Grands Lacs.

Le Royaume du Maroc se félicite de la réussite du processus électoral au Mali et des progrès tangibles enregistrés en matière de sécurité dans le pays. La communauté internationale est appelée à respecter les engagements qu'elle s'est fixés lors de la Conférence des donateurs pour le développement du Mali. Elle est, également appelée à soutenir ce pays frère dans les plus brefs délais et à tous les niveaux. De son coté, le Maroc continuera à soutenir le gouvernement et le peuple maliens et s'engage à l'accompagner dans cette période délicate de son histoire, en particulier dans le domaine de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle.

La visite qu'a effectuée Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Mali, pour participer à la cérémonie d'investiture du nouveau président malien, Son Excellence M Ibrahim Boubacar Keita, était l'occasion pour renouveler l'engagement total du Maroc en faveur de la sécurité et la stabilité du Mali. C'est l'expression de son soutien aux efforts de reconstruction et de consolidation de la paix afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement humain durable dans ce pays ami.

Durant cette visite, Sa Majesté a exprimé la volonté forte du Royaume de renforcer les liens d'amitié profonde qui unissent les deux pays basés sur la solidarité, le respect mutuel et la coopération fructueuse au service des aspirations et des intérêts communs des deux Etats frères.

Dans ce contexte, et sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'hôpital de campagne marocain multidisciplinaire situé à Bamako a entamé, tout récemment, ses prestations de services médicaux et thérapeutiques, dans le cadre de l'aide humanitaire fournie par le Maroc au Mali.

En ce qui concerne la région des Grands Lacs, le Royaume du Maroc se félicite de la signature de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui ouvre de réelles chances de règlement de la crise qui dure depuis longtemps en République Démocratique du Congo.

Il est nécessaire que tous les signataires de cet accord-cadre, respectent leurs engagements et que la communauté internationale appuie le processus de paix en cours. Dans ce cadre, le Maroc appuie les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel pour la région des Grands Lacs et souligne son attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne la région du Sahélo- saharienne, le Royaume du Maroc apprécie l'initiative du Secrétaire général d'organiser, pour la deuxième année consécutive, un dialogue de haut niveau, en marge de la réunion de l'Assemblée générale, sur le Sahel et son intention d'effectuer une visite dans la région en compagnie du président du groupe de la Banque Mondiale dans un avenir proche. Le Maroc se félicite de la finalisation de la stratégie intégrée des Nation Unies pour la région du Sahel, en espérant sa mise en œuvre de manière rapide et coordonnée, tout en accordant la priorité au renforcement des capacités des pays de la région en matière de sécurité et de développement.

Le Royaume du Maroc n'a eu de cesse d'accorder un intérêt croissant à cette région sensible et vitale en Afrique, qui souffre de nombreux problèmes multidimensionnels. Il était naturel qu'il place cette problématique parmi ses priorités en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, en organisant deux réunions de haut niveau consacrées au Sahel lors de sa présidence du Conseil de sécurité et du Comité contre le terrorisme.

Le Royaume du Maroc aspire également à activer l'Organisation des Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, afin de renforcer le dialogue et la coopération interrégionale et lutter contre les effets des fléaux tels que le crime organisé sur le littoral atlantique et les pays de la zone sahélo- saharienne. Il est nécessaire de tirer profit de la dynamique résultant de l'ensemble des initiatives qui concernent le Sahel en vue de jeter les bases d'une coopération interrégionale globale, entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe et entre ce dernier et les pays de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre les groupes terroristes, les mouvements armés et les différents réseaux du crime organisé qui menacent la sécurité et la stabilité de la région..

Conscients de la nécessité de développer une stratégie entre les pays du Sahel et ceux de l'Union du Maghreb Arabe visant à lutter contre le terrorisme, le Maroc a abrité en mars 2013, une conférence régionale sur le contrôle aux frontières au Sahel et au Maghreb, qui a permis d'identifier les besoins, les priorités et les défis relatifs à la sécurisation et au contrôle aux frontières dans les régions du Sahel et du Maghreb et la définition des mécanismes pour faire face aux défis y afférents.

De même, le Maroc a souligné que la prolifération des activités terroristes et criminelles en tous genres, rend indispensable l'intensification de la coordination entre les pays concernés et le renforcement de leurs capacités afin qu'ils puissent affronter ce fléau. Nous espérons que cette coopération confirmée par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, se poursuive dans l'intérêt de la stabilité de la région toute entière.

L'attentat terroriste récent perpétré au Kenya est une preuve supplémentaire que la menace terroriste demeure réelle et peut frapper à tout moment et à tout endroit.

Le Royaume du Maroc s'est investi dés le début dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects. Ce qui reflète son engagement et sa disponibilité à travailler de concert avec ses partenaires au Maghreb et en Afrique sub saharienne afin de l'éradiquer et prévenir ses causes profondes. C'est ainsi que le Maroc a abrité des rencontres et des ateliers visant à renforcer la coopération régionale entre les pays du Maghreb et du Sahel. Il s'agit là d'une ferme conviction que la lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes est une responsabilité collective qui nécessite la coopération et la conjugaison des efforts de tous les Etats. Le Maroc reste convaincu que les efforts nationaux ne suffisent pas à elles seules à faire face à l'évolution mondiale du terrorisme. En effet, les groupes terroristes continuent d'adapter leur modus operandi et adoptent désormais un ordre du jour plus régional, de nouer des liens encore plus étroits avec les réseaux de la criminalité transnationale organisée et d'utiliser de manière plus intensive les technologies de l'information et de communication.

Cette tendance de plus en plus remarquée en Afrique, particulièrement dans l'espace sahélo-maghrébin -auquel le Maroc appartient- a permis aux réseaux terroristes d'acquérir des moyens financiers et technologiques qui renforcent leur marge de manœuvre, au point de menacer parfois la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des Etats de la région.

Monsieur le Président,

L'insistance du Maroc sur les vertus du dialogue et de la coopération dans le traitement des conflits et des différends internationaux, découle de sa profonde conviction que tout conflit ou différend, quelles que soient ses complexités, reste propice à la solution tant qu'il existe une volonté politique, que la sagesse l'emporte et que les intérêts communs sont privilégiés.

Partant de cette conviction, le Maroc n'a eu de cesse de placer cette approche au cœur de sa politique étrangère, qu'il s'agisse de son dialogue bilatéral, régional ou continental. De même, il a contribué à accentuer les efforts visant la recherche des solutions pacifiques pour la résolution des conflits.

Dans ce contexte, le Maroc a œuvré avec l'Espagne voisine pour le lancement d'une initiative conjointe sur le renforcement de la médiation dans la région méditerranéenne, en tant que contribution complémentaire visant à consolider les efforts des Nations Unies à cet effet, en s'appuyant sur une approche régionale se focalisant sur cette région stratégique dans les équilibres internationaux et régionaux.

Depuis son lancement en septembre de l'année dernière, cette initiative conjointe a pris un chemin ambitieux et prometteur. Les séminaires de Madrid et de Rabat, qui ont eu lieu respectivement en février et juillet 2013, ont été une occasion pour discuter et passer en revue l'ensemble des moyens susceptibles de renforcer les capacités des pays riverains de la

méditerranée, en matière de médiation. Ils ont, également, permis d'évaluer les défis auxquels font face les efforts de renforcement de la médiation régionale.

Eu égard à la prise de conscience grandissante du rôle de la médiation et du dialogue dans la résolution des conflits des pays méditerranéens et la demande croissante d'utilisation de ce mécanisme en vue d'établir la paix, le Maroc et l'Espagne ont exprimé leur engagement de consolider leur initiative conjointe en encourageant les autres pays de la région méditerranéenne et les experts de la médiation à contribuer au succès de cette initiative, à travers l'organisation de réunions et l'adoption de mesures efficaces à ce sujet.

Monsieur le Président,

Nos délibérations coïncident avec la tenue de rencontres entre palestiniens et israéliens pour des négociations que nous espérons définitives et à même d'aboutir à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain avec Al-Qods Asharrif pour capitale, en tant qu'étape indispensable pour la réalisation d'une paix juste, globale et durable dans la région du Moyen Orient.

Nous suivons avec intérêt, les efforts inlassables déployés par l'administration américaine et l'implication personnelle du Secrétaire d'État, M. John Kerry pour faciliter la négociation entre les parties. Nous espérons que cette dynamique prometteuse soit accompagnée de démarches et d'initiatives concordant avec l'esprit de la légalité internationale, par l'arrêt de la colonisation, la levée du blocus des palestiniens de Gaza et la libération des détenus.

Le Maroc, partant de la responsabilité dévolue à Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que Président du Comité Al Qods, reste disposé à contribuer à la consolidation de ces efforts, à la défense des droits des palestiniens et à la réalisation de la paix et de la sécurité dans cette région stratégique.

Concernant la situation en Syrie, le Maroc souhaite que la Résolution historique N 2118 qui vise l'élimination rapide des armes chimiques en Syrie, annonce la date du 15 novembre pour la tenue de la Conférence Genève II contribue à arrêter la violence et à parvenir à une solution politique par le dialogue à même de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie et la stabilité des pays voisins.

Nous saluons, à cet égard, les efforts déployés par les cinq Membres Permanents du Conseil de Sécurité, notamment la Russie et les Etats-Unis d'Amérique, pour être parvenu à une convergence des vues vis-à-vis de cette Résolution.

Le Royaume du Maroc suit de près l'évolution de la situation en Syrie. Il s'est impliqué, depuis le déclenchement de cette crise, en tant que l'unique membre arabe du Conseil de sécurité, dans les efforts arabes et internationaux visant à trouver une solution politique pour mettre fin à la spirale de la violence et réaliser les aspirations légitimes du peuple syrien à la liberté et à la démocratie dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Maroc a, en outre, accordé au volet humanitaire de cette crise, une grande importance à travers des initiatives humanitaires et des aides fournies aux réfugiés syriens, en

particulier en Jordanie où se trouve toujours un hôpital de campagne multidisciplinaire qui contribue à alléger leurs souffrances. Dans ce cadre, le Maroc appelle la communauté internationale à la poursuite des efforts de mobilisation des ressources financières nécessaires en vue de diminuer l'impact de cette crise sur le peuple syrien et aider les pays voisins qui ont pris en charge les besoins des réfugiés et des sans-abris.

Monsieur le Président,

Au niveau régional, le Maroc a toujours œuvré pour la construction d'une Union maghrébine à la hauteur des autres regroupements régionaux, qui deviendrait une force agissante aux niveaux régional et international. Elle contribuerait, ainsi, à l'instauration d'un partenariat fructueux pour assurer la sécurité et la stabilité des pays de la région et des pays voisins. Ce faisant elle réalisera les espoirs des peuples des cinq pays maghrébins dans la communication, la complémentarité, la stabilité, la cohabitation pacifique.

L'attachement du Maroc à relancer le projet d'union maghrébine, pour assurer la stabilité et la prospérité des cinq pays qui le composent, est renforcé par sa volonté de faire du projet maghrébin, un outil au service du développement durable et solidaire des peuples du Maghreb et de ses voisins, comme l'a confirmé à nouveau Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lorsqu'il a appelé à l'instauration d'un nouvel ordre maghrébin, ambitieux et prometteur.

A cet effet, le Maroc a interagi avec sérieux et crédibilité avec les appels du Conseil de sécurité à trouver une solution politique définitive et négociée au différend régional sur le Sahara marocain, et ce, à travers son initiative courageuse d'autonomie, reconnue comme étant sérieuse et crédible par les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 6 ans.

Toutefois, l'intransigeance des autres parties et leur attachement à une logique passéiste allant à contre courant de la conjoncture internationale, empêche toute évolution vers une solution globale de ce différend artificiel. Elle menace, ainsi, la stabilité des pays de la région en créant un terrain propice au terrorisme, à la contrebande et au crime organisé, ce qui soulève des inquiétudes comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général du mois d'avril dernier, qui a souligné sa crainte de l'impact négatif de l'instabilité dans le Sahel et exige par conséquent de parvenir à une solution rapide au différend sur le Sahara.

Le Maroc saisit cette occasion pour renouveler son engagement total envers le processus politique, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, basé sur les paramètres clairs fixés par le Conseil de sécurité dans ses dernières résolutions pour parvenir à une solution politique consensuelle. Il appelle les autres parties à faire preuve d'un esprit de compromis et de réalisme afin d'aboutir à la solution politique souhaitée par le Conseil de sécurité et soutenue par la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc a fait de la protection des droits de l'Homme un choix irréversible, dans le cadre d'une stratégie globale qui repose sur une approche participative privilégiant l'élément humain et la protection de sa dignité, dans le cadre d'un modèle sociétal démocratique et axé sur le développement. C'est dans cette perspective que le Maroc a lancé des chaptiers et des réformes majeures, et a réglisé des avençés romanuel·les que la protection de sa dignité.

matière d'élargissement du domaine des libertés individuelles et collectives, de préservation de la dignité humaine et de renforcement de la protection des droits de ses citoyens, en particulier les femmes, les enfants et les catégories sociales aux besoins spéciaux. Ainsi, le Royaume du Maroc a consigné, dans sa Constitution de 2011, un chapitre qui consacre le respect des droits de l'Homme tels qu'internationalement reconnus.

Ainsi, le Maroc a engagé de nombreuses réformes institutionnelles et législatives en matière de soutien et de protection des droits de l'Homme. Le Royaume dispose désormais d' un système intégré d'institutions engagées dans le développement et la protection des droits de l'Homme, avec à leur tête le Conseil National des Droits de l'Homme, crée conformément aux principes de Paris encadrant les institutions nationales des Droits de l'Homme et qui dispose de bureaux régionaux aux attributions locales. Le Maroc dispose par ailleurs, de l'institution du Médiateur, le Conseil Economique, Social et Environnemental, le Conseil Supérieur de la Jeunesse et la Délégation Interministérielle aux droits de l'Homme chargée de coordonner les efforts déployés par les institutions de l'Etat en matière de droits de l'Homme. De même, le Maroc a encouragé les efforts des organisations non gouvernementales et lui a facilité son travail avec toute liberté dans un cadre légal garantissant tous ses droits.

Le Maroc a toujours veillé à assurer une harmonie entre ses priorités nationales et ses engagements internationaux et a contribué à renforcer et développer les mécanismes de protection des droits de l'Homme.

En en tant que membre fondateur du Conseil des droits de l'Homme, le Maroc a participé de manière efficace et constructive à la formulation et la mise en place des textes institutionnels de ce Conseil avec notamment un examen périodique universel. De même, il a contribué pleinement à un grand nombre de ses activités et de ses travaux, à travers la présentation de projets de décisions et de recommandations visant à soutenir les mécanismes onusiens en matière de droits de l'Homme.

Lorsqu'il a été décidé de réexaminer les règles et les mécanismes du Conseil en 2011, c'est au Maroc qu'a été confiée la mission de mener les négociations à ce sujet.

En parallèle, le Royaume du Maroc a veillé à une coopération effective avec ces institutions et à une interaction avec ses recommandations, en particulier l'examen périodique universel, les traités et les mesures spéciales que le Maroc continue d'accueillir et veille à faciliter sa tâche et à répondre à ses observations en tirant profit de ses évaluations.

Le Maroc ambitionne de bénéficier de votre soutien à sa candidature au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2014-2016, afin de mieux contribuer au renforcement du rôle de ce Conseil et garantir l'efficacité nécessaire de son fonctionnement.

Monsieur le Président,

Le Maroc est profondément convaincu que la sécurité des Etats ne repose pas sur leur puissance militaire et l'accumulation d'armes de destruction massive, mais sur la coexistence pacifique, le dialogue et le respect mutuel. C'est pour cela que le Royaume du Maroc s'est fermement engagé aux principes du désarmement et de la non-prolifération. Aujourd'hui, le Maroc réaffirme la nécessité du respect des traités internationaux en la matière, avec à leur

tête le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'exécution de toutes ses dispositions.

Dans ce cadre, le Maroc salue la tenue de la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, et appelle à tirer profit du fort soutien exprimé pour le lancement d'un processus multilatéral permettant d'aboutir à un traité international interdisant la détention et l'utilisation de l'arme nucléaire.

De même, je voudrais saluer à nouveau l'adoption du traité sur le commerce des armes, comme un progrès remarquable en matière de gestion du commerce des armes conventionnelles à des fins humanitaires et de maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux international et régional.

Ces objectifs appréciables sont au cœur du programme d'action contre le commerce illicite d'armes légères. Le Royaume du Maroc renouvelle son soutien à ce programme et invite à l'exécuter efficacement tout en soulignant l'importance de la coopération régionale pour mettre un terme aux effets de ce fléau qui détruit la vie humaine et les capacités économiques et menace la sécurité, la stabilité et l'unité nationale des pays. Je saisis cette occasion pour saluer toutes les initiatives visant à renforcer les efforts onusiens de lutte contre ce fléau, notamment le dialogue de haut niveau sur les armes légères organisé par l'Australie dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité.

En conclusion, je voudrais exprimer au nom du Royaume du Maroc, à l'approche de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la création de notre organisation, la réaffirmation de notre attachement sincère à ses principes, et la mobilisation active de nos énergies pour sa mise à niveau et sa consolidation, étant donné qu'elle représente le cadre unique et optimal pour parvenir à des solutions adéquates aux défis actuels et futurs.

Merci pour votre attention Wassalamou alaikoum warahmatoullah